

THE PILLARS OF EUROPE

**THE LEGACY OF THE MAASTRICHT TREATY
AFTER 25 YEARS**



Council of the
European Union

Notice

This publication is produced by the General Secretariat of the Council and is intended for information purposes only. It does not involve the responsibility of the EU institutions or the member states.

For further information on the European Council and the Council of the European Union, see the website:

www.consilium.europa.eu

or contact the Public Information Service of the General Secretariat of the Council:

Rue de la Loi/Wetstraat 175

1048 Bruxelles/Brussel

BELGIQUE/BELGIË

www.consilium.europa.eu/infopublic



More information on the European Union is available on www.europa.eu

Brussels: General Secretariat of the Council of the European Union, 2018

Print ISBN 978-92-824-6512-7 doi: 10.2860/51102 QC-04-18-898-2A-C

PDF ISBN 978-92-824-6511-0 doi: 10.2860/365892 QC-04-18-898-2A-N

© European Union, 2018

Reproduction is authorised provided the source is acknowledged.

Copyright holder(s):

© AP (Signature of the Treaty of Paris, 1951, p. 6), AFP (Rome Treaty signature, 1957, p. 6), Sue Ream, Wikimedia (fall of the Berlin Wall, 1989, p. 7), Oris-Multimedia DPTO Audiovisuales (Military plane, 2010, p. 11), HAEU (European farmers protest during the European Council in Brussels, March 1984, p. 12), © luckybusiness - Fotolia.com (students with flags, p. 20), © European Union (all other photos)

For use or reproduction of photos or other material that is not under the EU copyright, permission must be sought directly from the copyright holder.

RS 244/2018

Printed in Belgium



'The Treaty marks a new stage in the process of creating an ever closer union among the peoples of Europe, in which decisions are taken as closely as possible to the citizen.'

THE PILLARS OF EUROPE

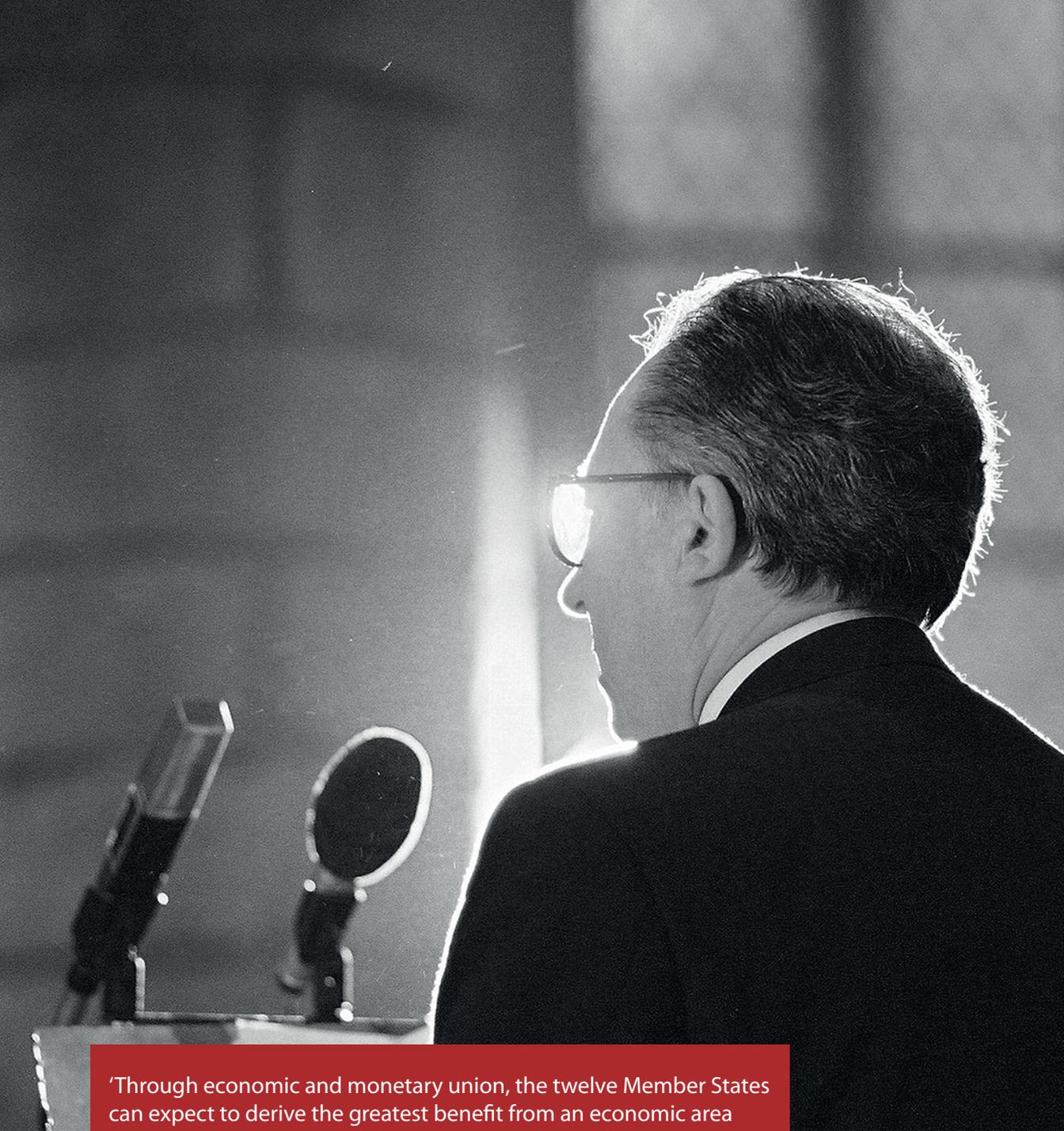
THE LEGACY OF THE MAASTRICHT TREATY AFTER 25 YEARS

The Treaty on European Union, signed at Maastricht on 7 February 1992, entered into force on 1 November 1993. In November 2018, we therefore celebrate 25 years of both the European Union which it established, and the Council of the European Union, as it was then renamed.

The Maastricht Treaty was a turning point in the process of European integration. For the first time, the ambition of political union was formalised, moving on from the initial objective of economic integration as an instrument for political reconciliation.

Treaty on European Union, common provisions

Signature of the Maastricht Treaty on 7 February 1992



‘Through economic and monetary union, the twelve Member States can expect to derive the greatest benefit from an economic area that incorporates its social dimension. Together with the common foreign and security policy, this without doubt presents the most significant challenge for our countries, namely to speak with one voice and act together in areas we consider to be of common and vital interest. Lastly, for our institutions and their democratic structures, the trick will be to combine the decision-making capability at central level with the complexity of the consultation rules – not an easy thing to do.’

Speech by Jacques Delors, former President of the European Commission, at the ceremony of the signature of the Treaty of Maastricht, 7 February 1992

THE PATH TO MAASTRICHT

THE BIRTH OF THE EUROPEAN UNION

The Maastricht Treaty was the result of the gradual, laborious process of European integration. It was made possible by changes in the world order that had been in place during the previous 50 years, which opened up new possibilities for Europe.

Early attempts to create a political union among European countries had been made during the 1950s but the fall of the Berlin Wall in 1989, and the collapse of the Soviet Union's control over eastern Europe, injected a real sense of urgency into discussions on the future of Europe. In that rapidly changing situation, the President of the European Commission, Jacques Delors, saw an opportunity to call for a 'leap forward' in the integration process, which was reflected in the focus of the Dublin Council meetings of 1990 on three issues: economic and monetary union (EMU), increasing democratic legitimacy and coherence in political action, and the establishment of a common foreign and security policy.

The Strasbourg European Council of December 1989 set the launch of an intergovernmental conference (IGC) on Economic and Monetary Union for December 1990. The Dublin special meeting of the European Council in April 1990 launched the preparations for a separate IGC on political union.

Pierre de Boissieu,
interview of
12 July 2016
(Secretary-General
of the Council of the
European Union,
2009-2011)

'The background is well known. The Berlin Wall had fallen at the end of 1989. Above all, the Soviet bloc had to some degree collapsed; that was perhaps more important than the fall of the Berlin Wall, as it was a harbinger of the forthcoming 'liberation' of what we used to call the Central and Eastern European countries, including the Baltic states, and including Yugoslavia, which was under a different regime. There were long discussions about the first intervention in Iraq, (...) that first intervention in Iraq revealed just how disunited the 12 themselves were at that time, how incapable not just of responding, but even of showing unity in those circumstances.'

TIMELINE



1952

Proposal for a European Political Community and a European Defence Community (EDC)



1961

Bonn summit. First concrete proposals for political unity



1969

Werner Plan for an economic and monetary union within the EEC



1975

First European Council in Dublin (summit of the EC Heads of State or Government)



1986

Signing of the Single European Act establishing the creation of a single market through an Economic and Monetary Union

The Treaties of Rome establish the European Economic Community and EURATOM

1957



Étienne Davignon drafted the European Political Cooperation (EPC) report which sets out the way towards the Common Foreign and Security Policy

1970



Milan European Council on the extension of Community powers to new areas and the establishment of a full internal market

1985





1989

Fall of the Berlin Wall



1990

April and June: Dublin Councils on EMU and increased democratic legitimacy



1991

June: Luxembourg European Council is presented with the draft treaty on European Union



1992

Signing of the Maastricht Treaty

Strasbourg European Council launches IGC on Economic and Monetary Union (EMU)

1989



October: Rome Summit, extension of Community powers and citizenship. IGCs begin in the margins

1990



December: Maastricht European Council reaches an agreement on the new Treaty

1991



Entry into force of the Maastricht Treaty

1993



The Rome Summit in October 1990 developed Delors' idea into a proposal for a Treaty covering EMU and Political Union, which foresaw the extension of the Community's powers in the areas of the environment, health, social policy, energy, research and technology, consumer protection, immigration, visa policy, the right of asylum, and international crime. It also proposed the creation of 'European citizenship' and mentioned the possibility of a common defence framework.

Valéry Giscard d'Estaing, President of the French Republic, 1974-1981, interview of 29 September 2016

'The Treaty of Maastricht [...] was a very good Treaty. It makes comfortable reading and you can understand what we wanted to do, which all made sense and provided the right framework for taking Europe forward!'

In April 1991, the Luxembourg Presidency of the Council presented a draft Treaty on European Union, which introduced a structure divided into three key areas of activity: the European Communities, the common foreign and security policy and justice and home affairs.

The Maastricht European Council in December 1991 reached agreement on the new treaty, the Treaty on European Union (TEU), which covered these fields in a single text.

The Treaty on European Union was signed in Maastricht, located on the river Maas (Meuse) at the symbolic crossroads between the Netherlands, Belgium and Germany, on 7 February 1992. The European Union was born, and the Treaty became commonly known as the "Maastricht Treaty".



The Maastricht Treaty entered into force on 1 November 1993, following its ratification by the then 12 Member States (Belgium, Denmark, Germany, Ireland, Greece, Spain, France, Italy, Luxembourg, Netherlands, Portugal and United Kingdom).

THE ESSENCE OF THE MAASTRICHT TREATY

The Treaty formally established the European Union. However, it is not a blueprint for a constitution, but rather a very large legal text comprising over 230 articles and including very precise rules governing the decision-making of the EU institutions, together with specific policy objectives and practices.

The Maastricht Treaty also pushed forward two key elements for European integration: monetary union (meaning ultimately a single currency), and a common foreign and security policy. It also conveyed EU citizenship, thereby supplementing national citizenship.

The Treaty widened the scope of European Community policymaking to include some new areas, including education, culture, public health, consumer protection, trans-European networks, industrial policy, and development cooperation. It also expanded cooperation between the EU and Member States on social policy, a common commercial policy, economic and social cohesion, research and technological development, and the environment.

The Maastricht Treaty marked an important change in the institutional balance within the Community by giving more powers to the European Parliament. For instance, it not only gave the European Parliament the right of initiative, the right of petition and the role of appointing the Ombudsman, but also introduced the codecision procedure, which meant that the European Parliament and the Council had to adopt legislation jointly. These innovations aimed to widen democratic accountability in the European decision-making process. A new body was also created, the Committee of the Regions, to represent regional and local interests in the context of EU legislative activity. The Committee had its roots in, and reflects the subsidiarity principle enshrined in the Maastricht Treaty.

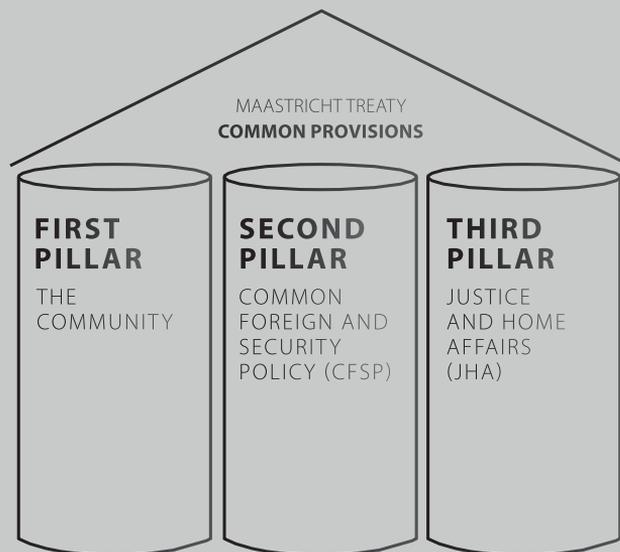
‘The principle of subsidiarity represents an important innovation [...] as it is well known, it establishes that in those sectors that do not belong to its exclusive competence, the Community intervenes only if and to the extent that the objectives of the action envisaged cannot be sufficiently achieved at the level of Member States and may therefore, due to the size and effects of the action considered, be better achieved at the level of the Community’.

Filippo Maria Pandolfi, Member of the Delors Commission, with the Research and Development portfolio, interview of 24 June 1998

THE THREE PILLARS OF MAASTRICHT

One of the most noteworthy and fundamental characteristics of the Maastricht Treaty was the reorganisation of the European Union's competencies into three areas, commonly known as pillars. These were:

1. The European Communities (EC) pillar
2. The Common Foreign and Security Policy (CFSP) pillar
3. The Justice and Home Affairs (JHA) pillar



This structure was the result of a compromise between those Member States which were pushing for the expansion of the competencies of the European Communities to include fields such as foreign policy, military matters, criminal justice, and judicial cooperation, and other Member States which had misgivings about including such sensitive areas under supranational mechanisms.

The pillar structure brought with it different decision-making procedures. The first, 'European Communities', pillar provided a framework enabling the Community institutions to exercise the powers conferred on them by the Member States in areas governed by the Treaty. The number of decisions to be taken through qualified majority voting in the Council of the European Union were increased.

The second and third pillars operated on an intergovernmental cooperation basis, usually through consensus between the Member States, and with less involvement from the Commission.

The pillar structure also clarified where, and to what extent, the Union has exclusive legislative competence, where it shares its competence with the Member States, and where it may carry out actions to support, coordinate or supplement action by the Member States. There are three categories of EU competence: exclusive competence (only the EU can act), shared competence (the Member States can act only if the EU has chosen not to), and actions to support, coordinate or supplement action by the Member States, but without harmonising their national rules.

The pillar structure, introduced 25 years ago by the Maastricht Treaty, was subsumed into the overall European Union structure in 2009 as a result of the Treaty of Lisbon. This improved institutional efficiency and strengthened the democratic nature of the Union. Since Lisbon, the Union has been based on two key treaties: the Treaty on European Union (TEU) and the Treaty on the Functioning of the European Union (TFEU).

EU co-finances the development of energy-efficient cities, projects on clean energy, and environmental protection programmes



Refugee registration with electronic fingerprints, an important element in the fight against human trafficking



An officer from the European Border and Coast Guard Agency (Frontex) on a patrol mission in the Mediterranean sea



FIRST PILLAR: THE COMMUNITY

This pillar resulted from the merger of the European Economic Community (EEC), the European Coal and Steel Community (ECSC), and the European Atomic Energy Community (EURATOM). The first pillar, the European Communities, provided a framework within which those powers for which sovereignty had been transferred by the Member States in the areas governed by the Treaty would be exercised by the Community institutions. Economic and monetary union (EMU) was launched under the first pillar. This culminated in the issuing of a single currency, the euro, on 1 January 2002. Community powers were extended in the areas of the environment, research, industry and cohesion policy. As regards law-making, the creation of the codecision procedure gave the European Parliament the power to adopt legal acts jointly with the Council. The assent and cooperation procedures were extended to new areas, as was qualified majority voting in the Council. The Court of Auditors, established in 1975, became the fifth European institution, and the Committee of the Regions was set up.



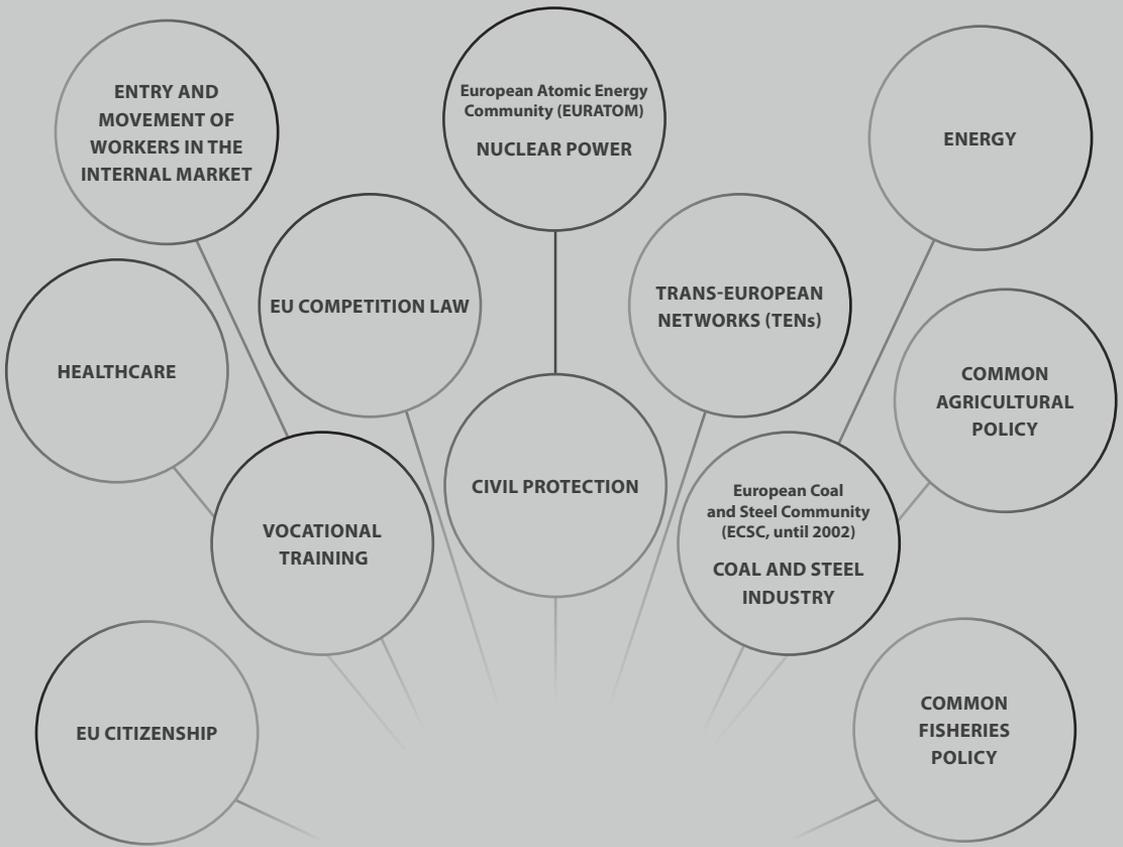
Dutch Minister for Finance, Gerrit Zalm, presenting the euro coins during the European Council meeting in Amsterdam, June 1997



European farmers protest during the European Council, Brussels, March 1984



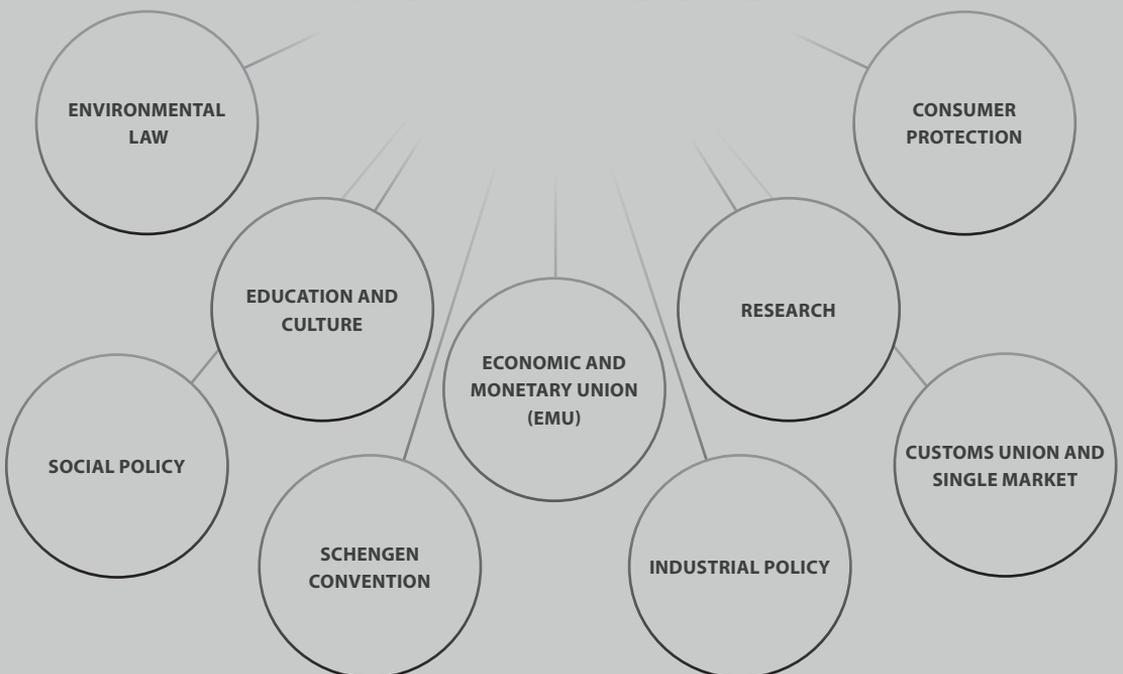
Celebrations in Zittau, Germany, where the borders of the Czech Republic, Poland and Germany meet



FIRST PILLAR

THE COMMUNITY

AREAS OF COMPETENCE



SECOND PILLAR: COMMON FOREIGN AND SECURITY POLICY (CFSP)

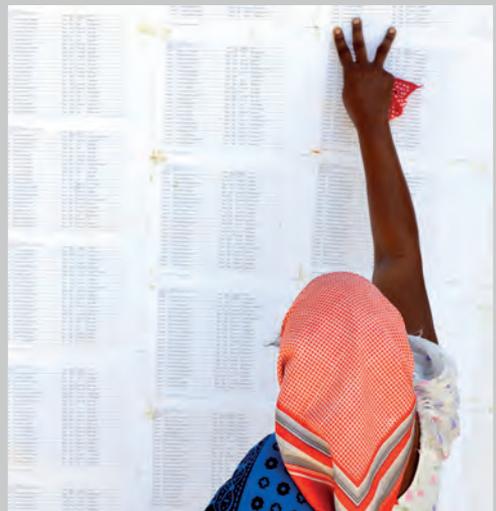
The CFSP objectives were 'to safeguard the common values, fundamental interests and independence of the Union [...] to strengthen the security of the Union and its Member States in all ways [...] to preserve peace and strengthen international security [...] to promote international cooperation [...] to develop and consolidate democracy and the rule of law, and respect for human rights and fundamental freedoms.'

In order to achieve those objectives, the Treaty provided for 'systematic cooperation between Member States' on foreign and security policy issues. The CFSP enabled the EU to conduct coordinated diplomatic activity on a global level: this has had important consequences in terms of preparing accession to the EU for applicant countries and developing political dialogue with specific geographical areas of strategic relevance (e.g. Asia, Africa and Latin America). The CFSP brought together and built on the mechanisms and achievements of European Political Cooperation (EPC), originally set up in 1970, and sketched the outlines of a common security and defence policy.

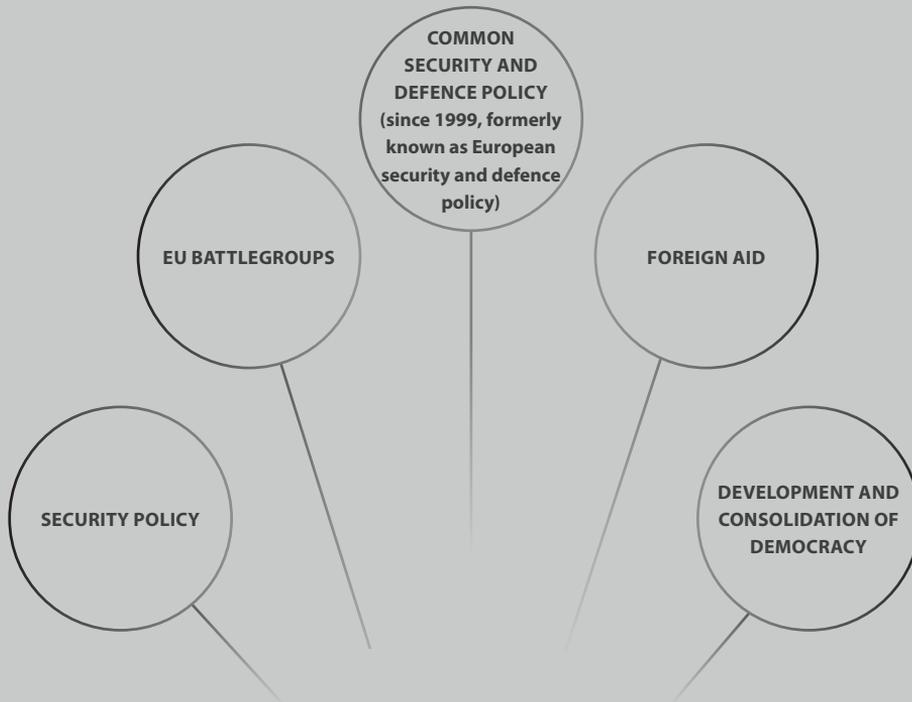
EU observed the presidential elections in Tanzania, where over 50% of voters were women



The European flag is raised in Strasbourg



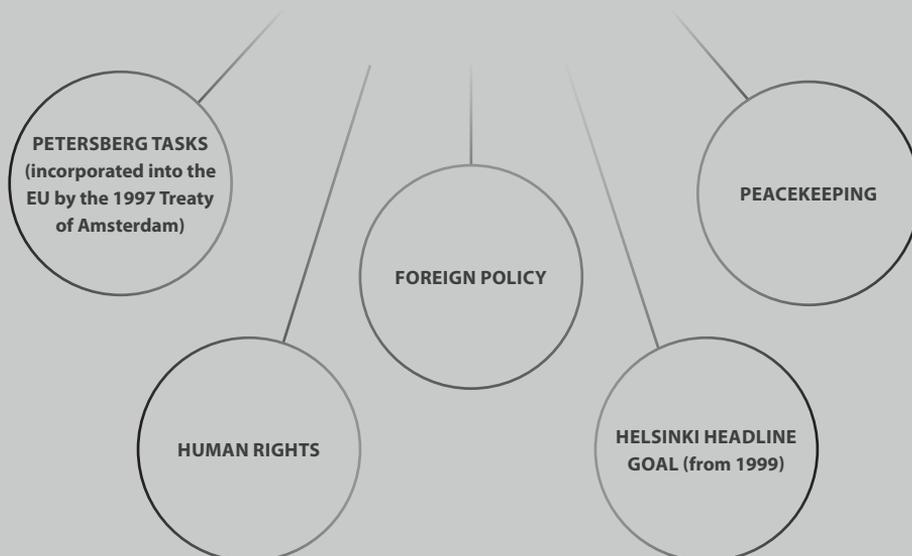
Humanitarian aid provided by the European Union



SECOND PILLAR

COMMON FOREIGN AND SECURITY POLICY (CFSP)

AREAS OF COMPETENCE



THIRD PILLAR: JUSTICE AND HOME AFFAIRS (JHA)

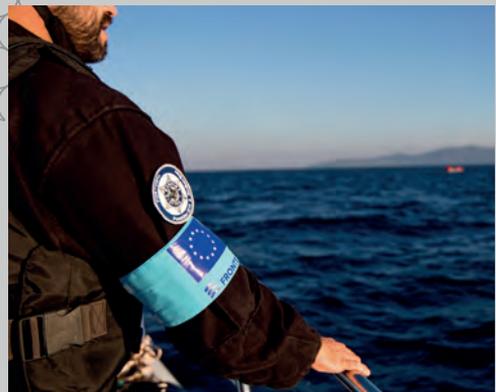
The Union's objective was to develop common action through intergovernmental methods to provide citizens with a high level of safety within an area of freedom, security and justice. Under the third pillar, the Maastricht Treaty contained provisions relating to controls at the Union's external borders, combating terrorism, the creation of Europol, the establishment of a common asylum policy, combating illegal immigration, and judicial cooperation in criminal and civil cases. The abolition of internal borders and the free movement of persons made it necessary to coordinate the national legislative and regulatory provisions, which were often very different, in a number of legislative areas. Some of those areas had already been subject to intergovernmental cooperation under the Schengen Implementation Convention of 1990, but the level of cooperation was inadequate and needed to be extended, though competence for preservation of law and order and for safeguarding internal security remained with the Member States.



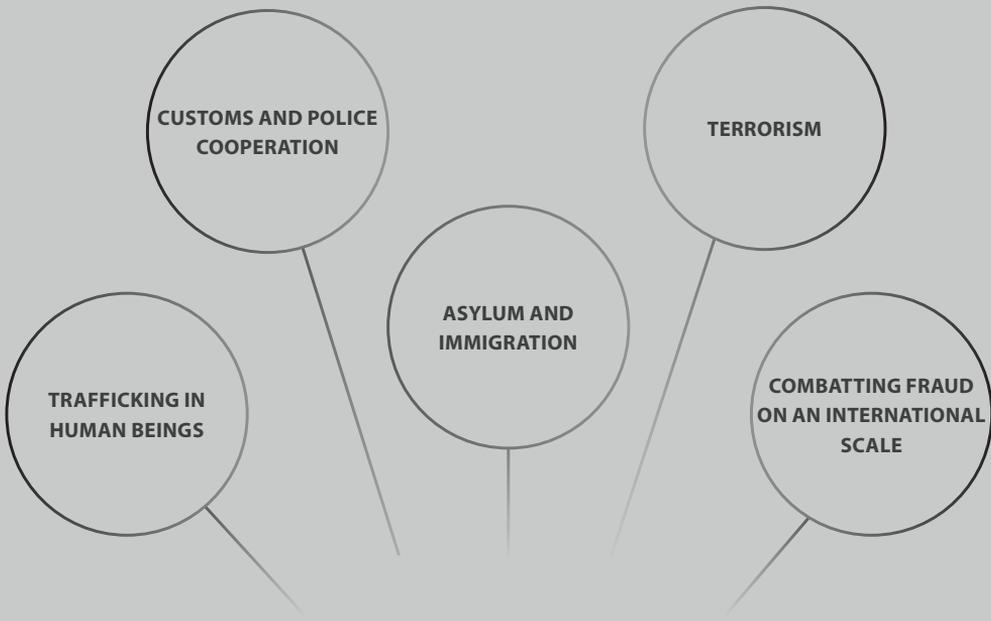
Judges at the opening of a hearing at a court



European Anti-Fraud Office (OLAF) staff supervising the inspection of a suspect vehicle



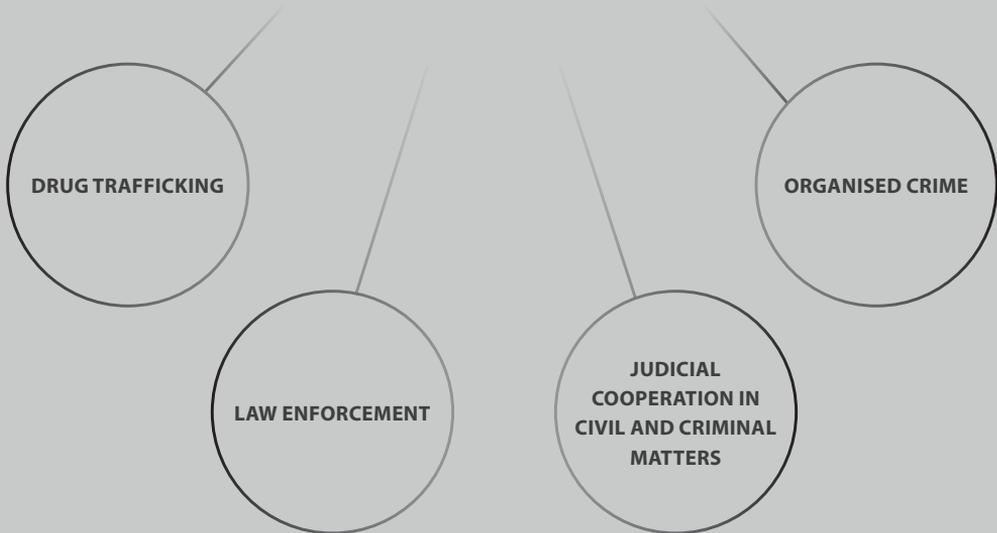
An officer from the European Border and Coast Guard Agency (Frontex) on a patrol mission in the Mediterranean sea



THIRD PILLAR

JUSTICE AND HOME AFFAIRS (JHA)

AREAS OF COMPETENCE



THE LEGACY OF MAASTRICHT

The Maastricht Treaty has had a positive impact on European citizens, as they study, work and travel, and in other aspects of their daily lives.

A Europe of freedom: travelling, residing and working freely in every EU country

Freedom of movement and residence for persons in the EU is the cornerstone right of Union citizenship, which the Maastricht Treaty attributes automatically to every national of a Member State (*‘Every citizen of the Union shall have the right to move and reside freely within the territory of the Member States [...]’*).

EU citizens can move to and remain in another EU country for up to three months, or for longer if they prove that they have financial resources to support themselves, while EU students may remain for the duration of their studies. All EU citizens enjoy equal treatment with nationals of another Member State with regard to access to employment, working conditions and all other social and tax advantages.

By 2017, some 14 million European citizens had chosen to work or live in another Member State and benefit from social protection and civic rights.

A Europe with an identity: EU citizenship

The Maastricht Treaty bestowed citizenship of the EU on the citizens of the Member States. The rights associated with EU citizenship entailed: the right to move and reside within the territory of the EU; the right to vote in, and stand for election in, local and European elections in any Member State; the right of protection by the diplomatic authorities of any Member State when travelling outside the EU; the right to petition the European Parliament; and the right for citizens to bring cases directly to the European Court of Justice.

The most important point was that European citizenship was not intended to supplant other identities (*‘Every national of a Member State shall be a citizen of the Union. Citizenship of the Union shall be additional to and not replace national citizenship’*).

A social Europe: social policy

Under the Maastricht Treaty, the promotion of a high level of employment and social protection became one of the tasks conferred on the European Union. A fundamental objective of the ongoing Europe 2020 strategy is fostering a high-employment economy that leads to social and territorial cohesion.

Affordable health services for citizens of the European Union



The EU social policy makes it easier for workers to move freely within the EU (e.g. through the coordination of social security schemes across the Union so that workers receive their pensions and social security benefits when moving within the EU). It also limits working hours, tackles workplace discrimination and makes working conditions safer.

The European Pillar of Social Rights, jointly signed by the European Parliament, the Council and the Commission on 17 November 2017, at the Social Summit for Fair Jobs and Growth in Gothenburg, Sweden, continues the policy direction introduced by the Maastricht Treaty and provides new and more effective rights for citizens. It has 3 main categories:

Equal opportunities and access to the labour market

Fair working conditions

Social protection and inclusion

A safer Europe: security

The Maastricht Treaty established Justice and Home Affairs (JHA) as one of the EU's 'three pillars', and formally introduced collaboration between the Member States on policies such as immigration and police cooperation. Under this pillar, the EU created Europol in 1995, then in 1998 the European Judicial Network in criminal matters (EJN) was established, to help in the fight against serious crimes such as corruption, drug trafficking and distribution, and terrorism.

The Treaty of Amsterdam, signed in 1997, introduced the concept of the 'area of freedom, security and justice, in which the free movement of persons is assured in conjunction with appropriate measures with respect to external border controls, asylum, immigration and the prevention and combating of crime.' In 2004, the EU established the European arrest warrant, which requires a Member State to arrest and transfer a suspect or a criminal to the Member State issuing the warrant.

Prime Minister of Estonia,
Jüri Ratas, signing the
proclamation on behalf of
the Council

'The Social Pillar captures what Europe believes in. We want a Europe that tackles unemployment, poverty, and discrimination, a Europe that gives equal opportunities to the young and vulnerable. The Social Pillar builds on our common values and will guide our future work for a fairer Europe!'

First response teams during an exercise in the Justus Lipsius building of the Council of the European Union





Erasmus students

A more knowledgeable Europe: education and training, research

The Maastricht Treaty established education as an area under EU competence. Education and training are key elements of the EU's strategy to overcome socio-economic crises affecting European countries, to boost growth and jobs, and to foster social equity and inclusion.

EU educational exchange programmes such as the incredibly successful Erasmus and Erasmus+ programmes have created a genuine 'Erasmus generation'. Studies show that graduates with international experience fare much better on the job market: they are half as likely to experience long-term unemployment compared with those who have not studied or trained abroad. By 2017, the Erasmus programme had enabled 3.5 million students to enjoy a period of higher education in another State to their own.

A more connected Europe: physical and digital networks

The Maastricht Treaty gave the EU the competence to develop trans-European networks (TENs) in the areas of transport, telecommunications and energy. This has helped to develop the internal market, reinforce economic and social cohesion, link hard-to-access or peripheral regions with the core of the Union, and connect the EU with its neighbouring states.

Since 1993, the EU transport infrastructure policy has contributed to an increasingly coherent, integrated network for all means of transportation.

Back in the mid-1990s the EU started to support digital networks, with a view to developing Europe-wide broadband communications. The ongoing Connecting Europe Facility has provided more than EUR 9 billion to support investment in broadband networks and pan-European digital services. The WiFi4EU component aims to provide free public Wi-Fi in up to 8 000 communities by 2020.

A greener Europe: environment

The Maastricht Treaty made *'sustainable and non-inflationary growth respecting the environment'* one of its objectives and paved the way for further advances. The Treaty of Amsterdam (1997) integrated environmental protection into all EU sectoral policies and 'combating climate change' was a specific goal in the Treaty of Lisbon (2007).

The EU plays a key role in international environmental negotiations; for instance on biological diversity, protection of the ozone layer, climate change and sustainable development. In 2018, the European Commission proposed new rules to ban single-use plastic products, such as plastic cotton buds, cutlery, plates, straws and drink-stirrers, which will have to be made instead exclusively from more sustainable materials; today, these products constitute 70 % of all marine litter items.

A consumer-oriented Europe: consumer protection

The Maastricht Treaty gave a proper legal basis to the EU's consumer policy, situating it within the framework of the internal market and tasking it with protecting the health, safety and economic interests of consumers.

Today, the EU consumer policy safeguards consumer rights through legislation, guarantees the safety of products within the single market, and ensures that full and consistent information is available to the consumer when buying goods or services. For instance, EU rules protect against misleading advertisements, price indicators, labelling and contract terms, and require allergen information to be provided on food products, whilst origin information is mandatory for fresh meat.

An economically stable Europe: the economic and monetary union and common currency - the euro

The Maastricht Treaty established the completion of the economic and monetary union (EMU) as a formal objective (*'achieve the strengthening and the convergence of their economies and to establish an economic and monetary union including, in accordance with the provisions of this Treaty, a single and stable currency'*). The Treaty set convergence criteria, known as the Maastricht criteria, which Member States are required to meet to enter the third stage of EMU and adopt the euro as their currency. The purpose of setting the criteria was to achieve price stability within the eurozone and maintain it even in the event of the accession of new Member States.

The day the euro was introduced on to the financial markets



The completion of EMU, in the form of monetary integration, was achieved by 12 Member States in 2002, with the launch of the euro. The introduction of the euro reinforced competition between the Member States adopting the new currency, and increased price convergence. The euro also became an international currency, used extensively outside the eurozone and as a major reserve currency. Thanks to the EMU and the euro, EU citizens can travel in most EU countries without exchanging currencies, and easily transfer funds to other countries; they can borrow money with lower interest rates and they enjoy a higher purchasing power through lower inflation.

A Europe with international standing: a common European policy for external affairs

The Maastricht Treaty expressed the will of the Union to assert its identity on the international scene. Its aims were to preserve peace, reinforce international security and promote international cooperation, democracy, the rule of law, and respect for human rights and fundamental freedoms.

The EU foreign and security policy enables the EU to speak and act as one in world affairs. With the inception of the legal personality of the EU (Treaty of Lisbon, 2007), the EU has been able to conclude and negotiate international agreements, become a member of international organisations, and sign up to international conventions, such as the European Convention on Human Rights.

Acting together gives the EU's 28 Member States far greater international weight than they would have if they each pursued their own policies. The EU is the world's biggest trader, with the world's second largest currency, the euro, and it is the world's largest donor of development finance. In recent years, EU foreign policy has had a positive impact in reducing piracy in Somalian waters, re-establishing relations between Kosovo and Serbia, and securing a nuclear deal with Iran in 2015.

Donald Tusk, President of the European Council, walks to a meeting on defence; December 2017



LES PILLIERS DE L'EUROPE

**L'HÉRITAGE DU TRAITÉ DE MAASTRICHT,
25 ANS APRÈS**



Conseil de
l'Union européenne

Avis

La présente publication est produite par le Secrétariat général du Conseil, à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'UE ni celle des États membres.

Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil, veuillez consulter le site web suivant:

www.consilium.europa.eu

ou contacter le service «Information au public» du Secrétariat général du Conseil:

Rue de la Loi/Wetstraat 175

1048 Bruxelles/Brussel

BELGIQUE/BELGIË

www.consilium.europa.eu/infopublic



De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur www.europa.eu

Bruxelles: Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, 2018

Print ISBN 978-92-824-6512-7 doi: 10.2860/51102 QC-04-18-898-2A-C

PDF ISBN 978-92-824-6511-0 doi: 10.2860/365892 QC-04-18-898-2A-N

© Union européenne, 2018

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Droit d'auteur:

© AP (Signature of the Treaty of Paris, 1951, p. 6), AFP (Rome Treaty signature, 1957, p. 6), Sue Ream, Wikimedia (fall of the Berlin Wall, 1989, p. 7), Oris-Multimedia DPTO Audiovisuales (Military plane, 2010, p. 11), HAEU (European farmers protest during the European Council in Brussels, March 1984, p. 12), © luckybusiness - Fotolia.com (students with flags, p. 20), © European Union (all other photos)

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres éléments non couverts par le droit d'auteur de l'UE, l'autorisation doit être obtenue directement auprès du titulaire du droit d'auteur.

RS 244/2018

Printed in Belgium



“Le présent traité marque une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l’Europe, dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens.”

LES PILIERS DE L’EUROPE

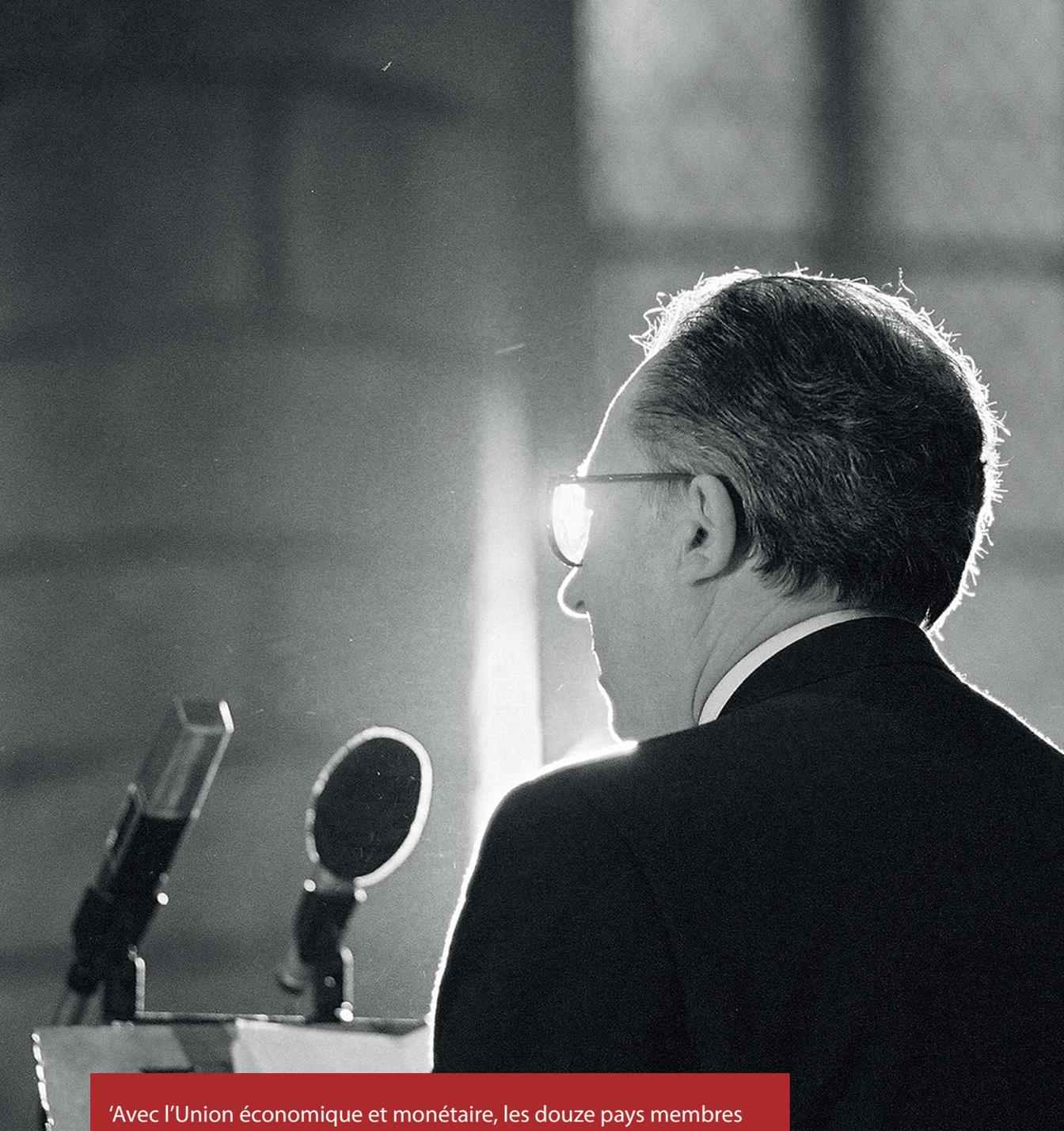
L’HÉRITAGE DU TRAITÉ DE MAASTRICHT, 25 ANS APRÈS

Le traité sur l’Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993. En novembre 2018, nous commémorons donc à la fois le 25^e anniversaire de l’Union européenne, que le traité a instituée, et celui du Conseil de l’Union européenne, selon la nouvelle dénomination.

Le traité de Maastricht marque un tournant dans le processus d’intégration européenne. L’ambition d’une union politique est formalisée pour la première fois, s’éloignant de l’objectif initial d’intégration économique en tant qu’instrument de la réconciliation politique.

Traité sur l’Union européenne, dispositions communes

Signature de Traité de Maastricht, le 7 février 1992



‘Avec l’Union économique et monétaire, les douze pays membres peuvent espérer tirer le plus grand profit d’un espace économique organisé avec sa dimension sociale. Avec la politique étrangère et de sécurité commune, c’est sans doute le défi le plus extraordinaire qui est lancé à nos pays : parler d’une seule voix, agir ensemble dans les domaines qu’ils considèrent d’intérêt commun et essentiel. Et, enfin, pour nos institutions, avec leur contenu démocratique, il s’agit de combiner – ce qui n’est pas facile – la capacité de décision au niveau central et la complexité des règles de concertation.’

Discours de Jacques Delors, président de la Commission européenne, lors de la cérémonie de signature du traité de Maastricht, le 7 février 1992

LE CHEMIN DE MAASTRICHT

LA NAISSANCE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le traité de Maastricht est le fruit du processus graduel et laborieux d'intégration européenne. Ce processus est rendu possible par la transformation de l'ordre mondial en place durant les cinquante années précédentes, ouvrant dès lors de nouvelles possibilités pour l'Europe.

Si de premières tentatives d'union politique entre pays européens sont faites durant les années 1950, la chute du mur de Berlin en 1989 et la fin de la mainmise de l'Union soviétique sur l'Europe de l'Est confèrent un réel sentiment d'urgence aux discussions sur l'avenir de l'Europe. Dans cette situation en rapide évolution, le président de la Commission européenne, Jacques Delors, perçoit l'occasion d'appeler à faire "un bond en avant" dans le processus d'intégration, comme le reflète l'accent que le Conseil, lors des sessions qu'il tient à Dublin en 1990, met sur trois questions: l'Union économique et monétaire (UEM), le renforcement de la légitimité démocratique et de la cohérence dans l'action politique, ainsi que l'établissement d'une politique étrangère et de sécurité commune.

Le Conseil européen de Strasbourg de décembre 1989 fixe au mois de décembre 1990 l'ouverture d'une conférence intergouvernementale (CIG) sur l'Union économique et monétaire. Le Conseil européen extraordinaire de Dublin d'avril 1990 lance les travaux préparatoires pour une autre CIG, axée sur l'union politique.

Pierre de Boissieu,
interview du 12 juillet
2016 (secrétaire
général du Conseil de
2009 à 2011)

'Le contexte est connu. Il y avait eu la chute du mur de Berlin à la fin 89. Il y avait eu d'une certaine manière surtout l'effondrement du bloc soviétique; date peut-être plus importante que la chute du mur de Berlin, parce qu'elle laissait présager à brève échéance appelons ça la "libération" de ceux qu'on appelait les pays d'Europe centrale et orientale, y compris les pays baltes, y compris la Yougoslavie qui était sous un régime différent. Il y avait eu de grandes discussions autour de la première intervention en Irak, (...) cette première intervention en Irak avait montré à quel point les 12 étaient alors désunis et incapables en tant que tel, non pas de répondre, mais même de faire preuve d'unité dans ces circonstances.'

CHRONOLOGIE



1952

Proposition de mettre en place une Communauté politique européenne et une Communauté européenne de défense (CED)



1961

Sommet de Bonn.
Premières propositions concrètes d'unité politique



1969

Plan Werner pour une Union économique et monétaire au sein de la CEE



1975

Premier Conseil européen à Dublin (sommet des chefs d'État ou de gouvernement de la CE)



1986

Signature de l'Acte unique européen relatif à la création d'un marché unique au moyen d'une Union économique et monétaire

Les traités de Rome instituent la Communauté économique européenne et Euratom.

1957



Étienne Davignon élabore le rapport sur la coopération politique européenne (CPE), qui indique la voie vers la politique étrangère et de sécurité commune

1970



Conseil européen de Milan sur l'élargissement des compétences de la Communauté à de nouveaux domaines et sur l'établissement d'un marché intérieur à part entière

1985





1989

Chute du mur de Berlin



1990

(avril et juin) Conseils de Dublin sur l'UEM et sur le renforcement de la légitimité démocratique



1991

(juin) Le projet de traité sur l'Union européenne est présenté au Conseil européen de Luxembourg



1992

Signature du traité de Maastricht

Le Conseil européen de Strasbourg lance la CIG sur l'Union économique et monétaire (UEM)

1989



(octobre) Sommet de Rome, élargissement des compétences de la Communauté et citoyenneté. La CIG débute en marge

1990



(décembre) Le Conseil européen de Maastricht parvient à un accord sur le nouveau traité

1991



Entrée en vigueur du traité de Maastricht

1993



En octobre 1990, le sommet de Rome formule, à partir de l'idée de Delors, une proposition de traité sur l'UEM et l'union politique, qui prévoit d'étendre les compétences de la Communauté dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la politique sociale, de l'énergie, de la recherche et de la technologie, de la protection des consommateurs, de l'immigration, de la politique des visas, du droit d'asile et de la criminalité internationale. Il propose également de créer une "citoyenneté européenne" et mentionne la possibilité de mettre en place un cadre commun en matière de défense.

Interview de Valéry Giscard d'Estaing, président de la République française, 1974-1981, le 29 septembre 2016

'Le Traité de Maastricht (...) a été un très bon Traité. On peut le relire tranquillement, comprendre ce qu'on a voulu faire qui était cohérent et un bon cadre pour faire avancer l'Europe.'

En avril 1991, la présidence luxembourgeoise du Conseil présente un projet de traité sur l'Union européenne, qui introduit une structure articulée autour de trois domaines d'activité essentiels: les Communautés européennes, la politique étrangère et de sécurité commune, et la justice et les affaires intérieures.

Le Conseil européen de Maastricht de décembre 1991 trouve un accord sur le nouveau traité, le traité sur l'Union européenne (TUE), qui réunit ces deux domaines dans le même texte.

Le traité sur l'Union européenne est signé le 7 février 1992 à Maastricht, sur la Meuse, au carrefour symbolique entre les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. L'Union européenne voit le jour et le traité est désormais connu sous le nom de "traité de Maastricht".



Il entre en vigueur le 1er novembre 1993 après avoir été ratifié par les douze États membres de l'époque (Belgique, Danemark, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni).

L'ESSENCE DU TRAITÉ DE MAASTRICHT

Le traité institue formellement l'Union européenne. Il ne s'agit toutefois pas de l'ébauche d'une constitution, mais plutôt d'un texte juridique exhaustif de plus de 230 articles qui contient des règles très précises régissant le processus décisionnel des institutions de l'UE, ainsi que des objectifs et des pratiques politiques spécifiques.

Le traité de Maastricht met également en avant deux éléments primordiaux pour l'intégration européenne: l'union monétaire (devant aboutir à une monnaie unique) et une politique étrangère et de sécurité commune. Il prévoit également la citoyenneté européenne, qui complète la citoyenneté nationale.

Le traité élargit le champ d'application du pouvoir décisionnel de la Communauté européenne à de nouveaux domaines, tels que l'éducation, la culture, la santé publique, la protection des consommateurs, les réseaux transeuropéens, la politique industrielle et la coopération au développement. Il étend également la coopération entre l'UE et les États membres à la politique sociale, à une politique commerciale commune, à la cohésion économique et sociale, à la recherche et au développement technologique, ainsi qu'à l'environnement.

Le traité de Maastricht imprime un profond changement à l'équilibre institutionnel au sein de la Communauté en renforçant les pouvoirs du Parlement européen. En plus de conférer à celui-ci le droit d'initiative et le droit de pétition et de le charger de désigner le Médiateur, il introduit également la procédure de codécision, au titre de laquelle le Parlement européen et le Conseil adoptent désormais conjointement des actes législatifs. Ces innovations visent à renforcer la responsabilité démocratique dans le cadre du processus décisionnel européen. Un nouvel organe, le Comité des régions, est également créé pour représenter les intérêts régionaux et locaux dans le cadre de l'activité législative européenne. Il reflète et trouve son origine dans le principe de subsidiarité consacré dans le traité de Maastricht.

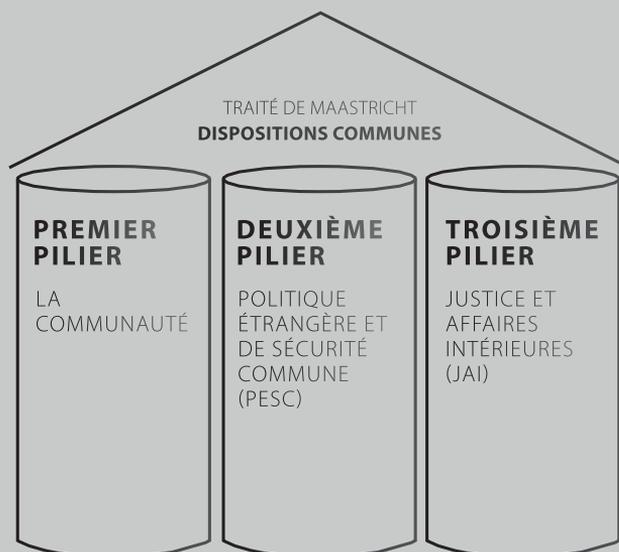
“Le principe de subsidiarité représente une innovation importante [...] comme chacun le sait, il fixe pour principe que dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union n'intervient que si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, et peuvent, dès lors, l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de la Communauté”.

Filippo Maria Pandolfi, membre de la Commission Delors chargé de la recherche et du développement, interview du 24 juin 1998

LES TROIS PILIERS DE MAASTRICHT

L'une des caractéristiques les plus remarquables et fondamentales du traité de Maastricht est la manière dont il réorganise les compétences de l'Union européenne en trois domaines, couramment dénommés "piliers". Ces derniers sont:

1. le pilier Communautés européennes (CE),
2. le pilier Politique étrangère et de sécurité commune (PESC),
3. le pilier Justice et affaires intérieures (JAI).



Cette structure est le fruit d'un compromis entre, d'une part, les États membres qui préconisent d'étendre les compétences des Communautés européennes à des domaines tels que la politique étrangère, les questions militaires, la justice pénale et la coopération judiciaire, et, d'autre part, d'autres États membres qui hésitent à inclure des domaines aussi sensibles dans des mécanismes supranationaux.

Chaque pilier est doté de procédures décisionnelles distinctes. Le premier pilier, celui des "Communautés européennes", crée un cadre permettant aux institutions communautaires d'exercer les compétences que leur confèrent les États membres dans les domaines régis par le traité. Les décisions devant être prises à la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'Union européenne voient leur nombre augmenter.

Les deuxième et troisième piliers font l'objet d'une coopération intergouvernementale et sont généralement régis par voie de consensus entre les États membres, avec une participation moindre de la Commission.

La structure en piliers permet également de clarifier les domaines dans lesquels l'Union jouit d'une compétence législative exclusive, ceux dans lesquels elle partage sa compétence avec les États membres, et ceux dans lesquels elle peut mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres, tout en précisant la mesure dans laquelle l'Union exerce ces compétences. L'UE exerce trois catégories de compétences: la compétence exclusive (seule l'UE est habilitée à agir); la compétence partagée (les États membres peuvent agir uniquement dans la mesure où l'UE a choisi de ne pas agir); et les actions menées pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres, mais n'ayant pas pour objet d'harmoniser leurs règles nationales.

Instaurée il y a 25 ans par le traité de Maastricht, la structure en piliers est intégrée à la structure générale de l'Union européenne en 2009 à la suite du traité de Lisbonne. Cette évolution améliore l'efficacité institutionnelle et renforce le caractère démocratique de l'Union. Depuis Lisbonne, l'Union s'appuie sur deux traités fondamentaux: le traité sur l'Union européenne (TUE) et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

L'UE cofinance le développement de villes économes en énergie, des projets en matière d'énergies propres et des programmes de protection de l'environnement



L'enregistrement électronique des empreintes digitales des réfugiés est un élément important de la lutte contre le trafic d'êtres humains



Un agent de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) durant une patrouille en Méditerranée



PREMIER PILIER: LA COMMUNAUTÉ

Ce pilier résulte de la fusion de la Communauté économique européenne (CEE), de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Ce premier pilier, "Communautés européennes", établit un cadre dans lequel les compétences ayant fait l'objet d'un transfert de souveraineté depuis les États membres dans les domaines régis par le traité seront exercées par les institutions communautaires. L'Union économique et monétaire (UEM) est lancée dans le cadre du premier pilier. Elle aboutit à la mise en circulation d'une monnaie unique, l'euro, le 1er janvier 2002. Les compétences communautaires sont élargies dans les domaines de l'environnement, de la recherche, de l'industrie et de la politique de cohésion. En matière législative, l'instauration de la procédure de codécision confère au Parlement européen le pouvoir d'adopter des actes juridiques conjointement avec le Conseil. Les procédures d'avis conforme et de coopération sont étendues à de nouveaux domaines, tout comme le vote à la majorité qualifiée par le Conseil. La Cour des comptes, créée en 1975, devient la cinquième institution européenne et le Comité des régions est institué.



Gerrit Zalm, ministre néerlandais des finances, présente les pièces en euros lors du Conseil européen d'Amsterdam de juin 1997



Manifestation d'agriculteurs européens lors du Conseil européen de mars 1984 à Bruxelles



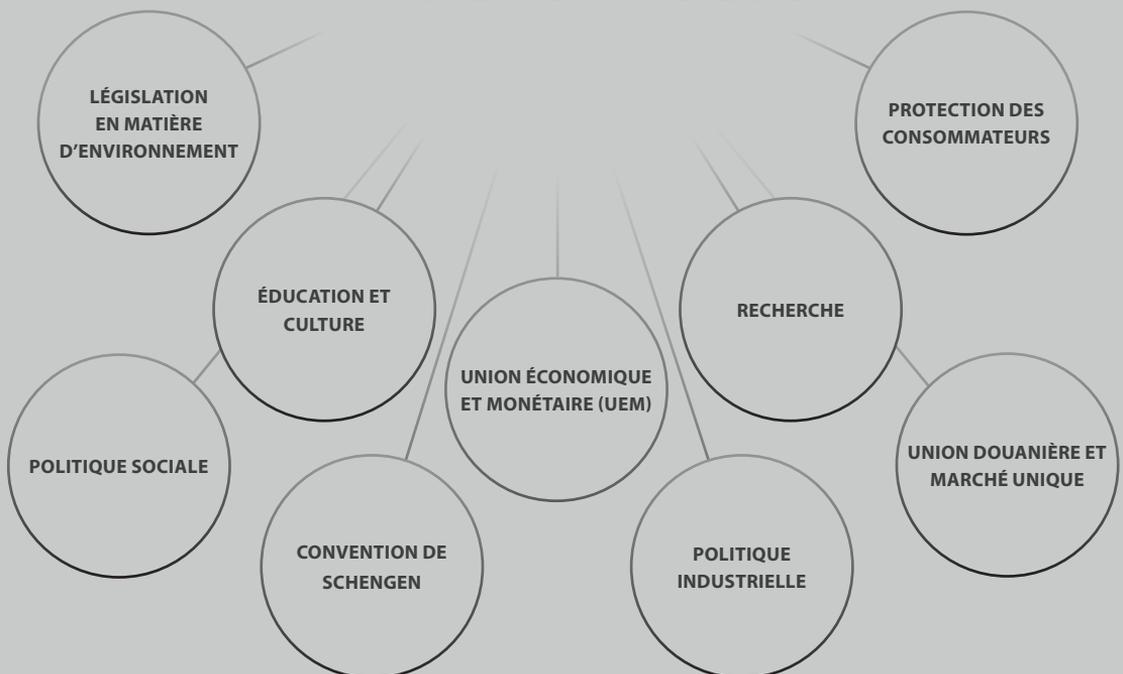
Réjouissances à Zittau (Allemagne), à la frontière entre la République tchèque, la Pologne et l'Allemagne



PREMIER PILIER

LA COMMUNAUTÉ

DOMAINES DE COMPÉTENCE



DEUXIÈME PILIER: POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE (PESC)

Les objectifs suivants sont assignés à la PESC: *“la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l’indépendance de l’Union [...], le renforcement de la sécurité de l’Union et de ses États membres sous toutes ses formes [...], le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale [...], la promotion de la coopération internationale [...], le développement et le renforcement de la démocratie et de l’État de droit, ainsi que le respect des droits de l’homme et des libertés fondamentales”.*

Pour atteindre ces objectifs, le traité prévoit une “coopération systématique entre les États membres” sur les questions de politique étrangère et de sécurité. La PESC permet à l’UE de déployer une activité diplomatique coordonnée à l’échelon international, ce qui a des conséquences importantes pour ce qui est de préparer l’adhésion à l’UE des pays candidats et de développer un dialogue politique avec des régions géographiques spécifiques revêtant une importance stratégique (par exemple, l’Asie, l’Afrique et l’Amérique latine). Rassemblant les mécanismes et les réalisations de la coopération politique européenne (CPE), initialement mise en place en 1970, la PESC prend appui sur ces derniers et esquisse les contours d’une politique de sécurité et de défense commune.

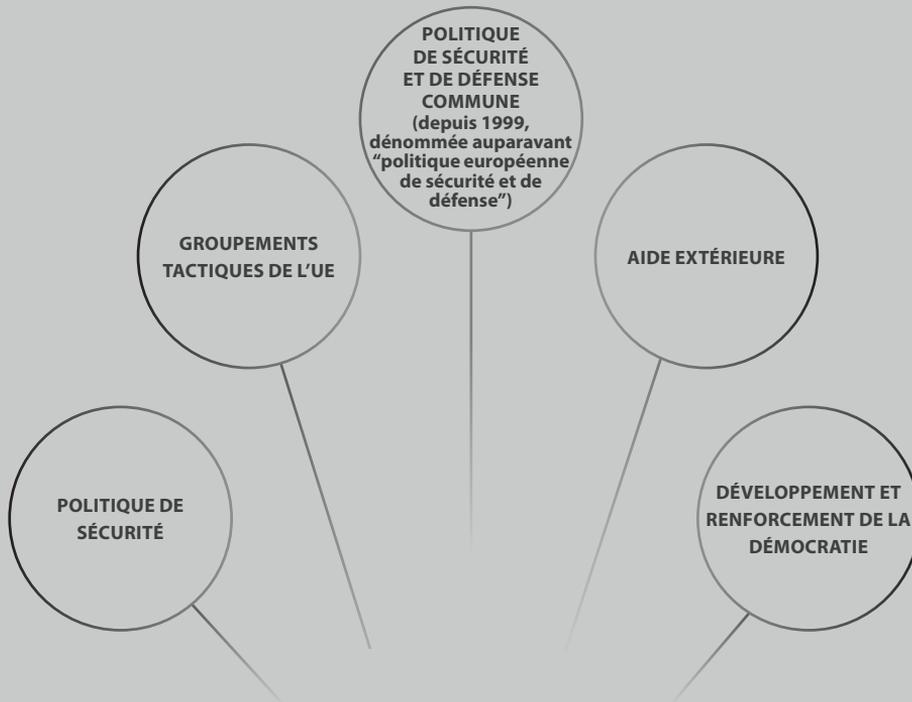
L’UE a observé l’élection présidentielle en Tanzanie, où les femmes représentent plus de 50 % de l’électorat



Le drapeau européen est hissé à Strasbourg



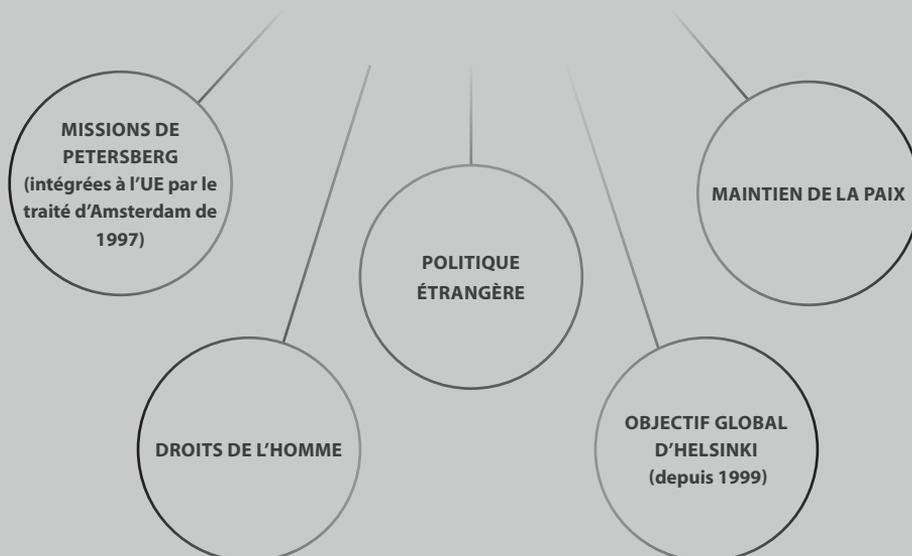
Aide humanitaire fournie par l’Union européenne



DEUXIÈME PILIER

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE (PESC)

DOMAINES DE COMPÉTENCE



TROISIÈME PILIER: JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES (JAI)

L'objectif de l'Union consiste à instaurer une action commune par des moyens intergouvernementaux afin d'assurer aux citoyens un degré élevé de sécurité au sein d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. Dans le cadre du troisième pilier, le traité de Maastricht prévoit des dispositions concernant les contrôles aux frontières extérieures de l'Union, la lutte contre le terrorisme, la création d'Europol, la mise en place d'une politique commune en matière d'asile, la lutte contre l'immigration illégale et la coopération judiciaire en matière pénale et civile. La suppression des frontières intérieures et la libre circulation des personnes nécessitent de coordonner les dispositions législatives et réglementaires nationales, souvent très différentes, dans un certain nombre de domaines législatifs. Certains de ces domaines font déjà l'objet d'une coopération intergouvernementale en vertu de la convention d'application de l'accord de Schengen de 1990, mais le niveau de coopération est insuffisant et doit être étendu, même si le maintien de l'ordre public et la sauvegarde de la sécurité intérieure relèvent toujours de la compétence des États membres.



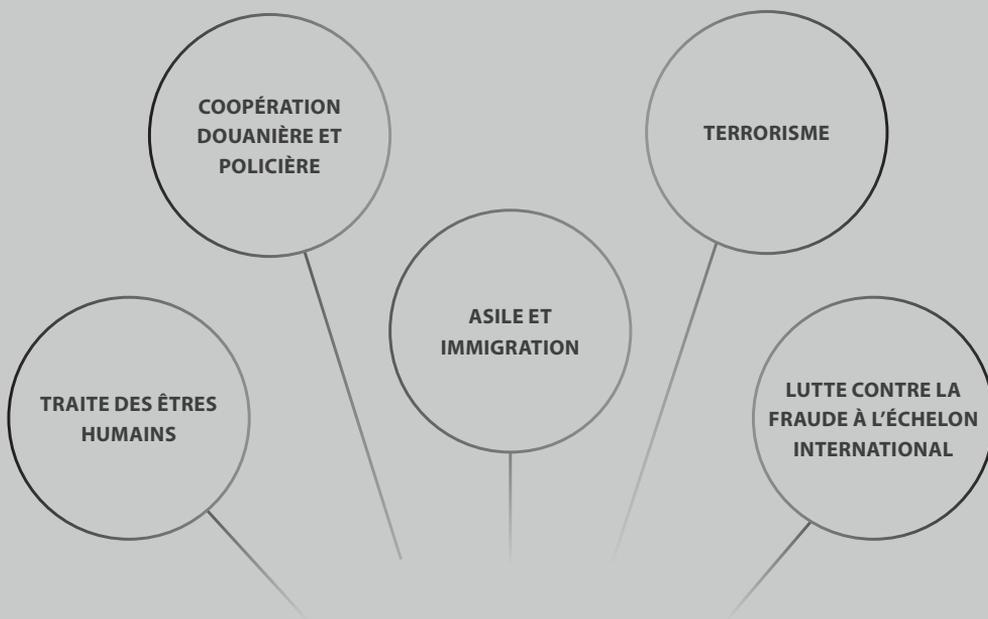
Des juges à l'ouverture de l'audience d'un tribunal



Des membres du personnel de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) supervisent l'inspection d'un véhicule suspect



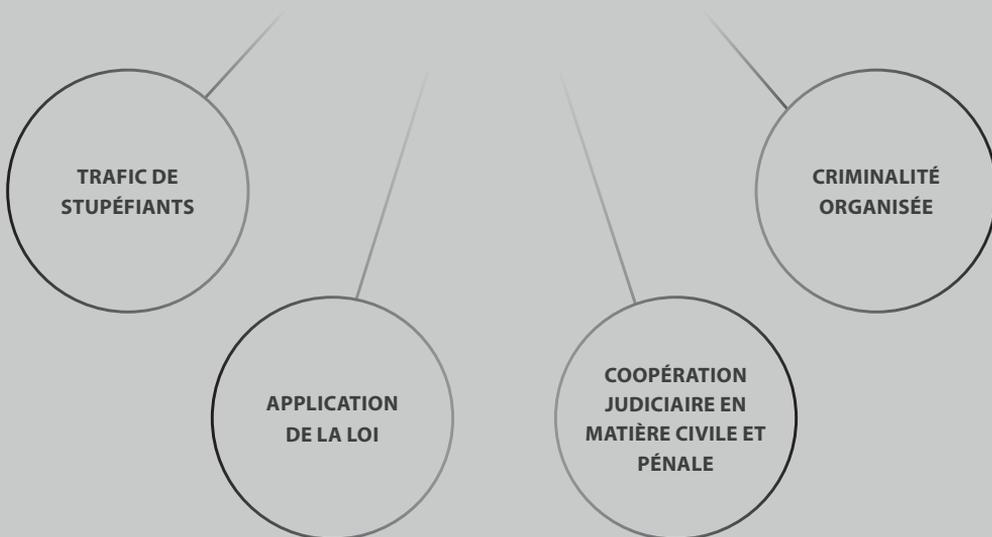
Un agent de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) durant une patrouille en Méditerranée



TROISIÈME PILIER

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES (JAI)

DOMAINES DE COMPÉTENCE



L'HÉRITAGE DE MAASTRICHT

Le traité de Maastricht a un impact positif pour les citoyens européens lorsqu'ils étudient, travaillent et voyagent, ainsi que sur d'autres aspects de leur vie quotidienne.

Une Europe de la liberté: voyager, séjourner et travailler librement dans tous les pays de l'UE

Le droit pour les personnes de circuler et de séjourner dans l'UE constitue la pierre angulaire de la citoyenneté de l'Union que le traité de Maastricht confère automatiquement à toute personne ayant la nationalité d'un État membre (*"Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres"*).

Les citoyens de l'Union peuvent se rendre dans un autre pays de l'UE et y séjourner jusqu'à trois mois, ou plus longtemps s'ils prouvent qu'ils disposent des ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins, ou pour toute la durée de leurs études s'ils sont étudiants. Tous les citoyens de l'Union bénéficient d'une égalité de traitement avec les ressortissants d'autres États membres en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail et tous les autres avantages sociaux et fiscaux.

En 2017, quelque 14 millions de citoyens européens avaient fait le choix de travailler ou de vivre dans un autre État membre et d'y bénéficier d'une protection sociale ainsi que de droits civiques.

Des services de santé abordables pour les citoyens de l'Union européenne



Une Europe dotée d'une identité: la citoyenneté de l'Union

Le traité de Maastricht confère la citoyenneté de l'Union aux citoyens des États membres. Les droits associés à la citoyenneté de l'Union comprennent: le droit de circuler et de séjourner sur le territoire de l'UE; le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales ainsi qu'aux élections européennes dans tout État membre; le droit de bénéficier de la protection des autorités diplomatiques de tout État membre lors d'un voyage en dehors de l'UE; le droit de pétition devant le Parlement européen; et le droit pour les citoyens de porter des affaires directement devant la Cour de justice européenne.

L'élément le plus important est que la citoyenneté européenne ne vise pas à supplanter d'autres identités (*"Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas"*).

Une Europe sociale: la politique sociale

Avec le traité de Maastricht, la promotion d'un niveau élevé d'emploi et de protection sociale devient l'une des missions conférées à l'Union européenne.

L'un des objectifs fondamentaux de la stratégie Europe 2020 actuellement en cours est d'encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

La politique sociale de l'UE facilite la libre circulation des travailleurs dans l'UE (notamment par la coordination des régimes de sécurité sociale dans toute l'Union, de manière à ce que les travailleurs continuent à percevoir leurs pensions et à bénéficier de prestations de sécurité sociale lorsqu'ils se déplacent dans l'UE). En outre, elle fixe un plafond au nombre d'heures de travail, lutte contre les discriminations sur le lieu de travail et rend les conditions de travail plus sûres.

Le socle européen des droits sociaux, signé conjointement par le Parlement européen, le Conseil et la Commission le 17 novembre 2017, lors du sommet social pour des emplois et une croissance équitables à Göteborg (Suède), s'inscrit dans la continuité de l'orientation politique initiée par le traité de Maastricht et offre aux citoyens de nouveaux droits plus effectifs. Il comporte 3 catégories principales:

Égalité des chances et accès au marché du travail,
Conditions de travail équitables,
Protection et inclusion sociales.

Une Europe plus sûre: la sécurité

Le traité de Maastricht définit la justice et les affaires intérieures (JAI) comme constituant l'un des "trois piliers" de l'UE, et il institutionnalise la collaboration entre États membres dans des domaines tels que l'immigration et la coopération policière. C'est au titre de ce pilier que l'UE fonde Europol en 1995 puis qu'en 1998, le réseau judiciaire européen en matière pénale (RJE) est établi, afin de faciliter la lutte contre les formes graves de criminalité telles que la corruption, le trafic et la distribution de stupéfiants, et le terrorisme.

Le traité d'Amsterdam, signé en 1997, introduit la notion d'"espace de liberté, de sécurité et de justice, au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration, ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène." En 2004, l'UE instaure le mandat d'arrêt européen, par lequel les États membres sont tenus d'arrêter et de transférer les suspects, délinquants ou criminels à l'État membre d'émission d'un mandat.

Jüri Ratas, Premier ministre estonien, signant la proclamation au nom du Conseil

"Le socle européen des droits sociaux reflète ce en quoi l'Europe croit. Nous voulons une Europe qui lutte contre le chômage, la pauvreté et la discrimination, une Europe qui offre les mêmes chances aux jeunes et aux personnes vulnérables. Le socle européen des droits sociaux repose sur nos valeurs communes et orientera nos travaux futurs en vue d'une Europe plus juste."

Équipes de première intervention durant un exercice dans le bâtiment Justus Lipsius du Conseil de l'Union européenne





Étudiants Erasmus

Une Europe plus axée sur la connaissance: éducation et formation, recherche

Maastricht définit l'éducation comme l'un des domaines relevant de la compétence de l'UE. L'éducation et la formation constituent des éléments essentiels de la stratégie de l'UE pour surmonter les crises socio-économiques qui touchent les pays européens, stimuler la croissance et l'emploi, et favoriser l'équité et l'inclusion sociales.

Grâce aux programmes d'échange éducatifs de l'UE tels que les programmes Erasmus et Erasmus+, qui rencontrent un succès impressionnant, une véritable "génération Erasmus" a vu le jour. Les études montrent que les diplômés ayant une expérience internationale réussissent nettement mieux sur le marché de l'emploi: par rapport à ceux qui n'ont pas étudié ou reçu de formation à l'étranger, ils ont deux fois moins de risques de connaître le chômage de longue durée. En 2017, le programme Erasmus avait permis à 3,5 millions d'étudiants de faire une partie de leurs études supérieures dans un autre État que le leur.

Une Europe plus connectée: des réseaux physiques et numériques

Le traité de Maastricht donne compétence à l'UE pour développer des réseaux transeuropéens (RTE) dans le domaine des transports, des télécommunications et de l'énergie. Cela contribue à approfondir le marché intérieur, à renforcer la cohésion économique et sociale, à relier les régions difficiles d'accès ou périphériques au cœur de l'Union, et à connecter l'UE à ses États voisins.

Depuis 1993, la politique de l'UE en matière d'infrastructures de transport contribue à l'édification d'un réseau de plus en plus cohérent et intégré pour tous les modes de transport.

L'UE encourage depuis le milieu des années 1990 les réseaux numériques, dans l'objectif de développer les communications à haut débit à travers toute l'Europe. Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, en cours actuellement, mobilise plus de 9 milliards d'euros pour soutenir l'investissement dans les réseaux à large bande et les services numériques paneuropéens. Le volet WiFi4EU vise à offrir, d'ici à 2020, une connexion wifi gratuite dans les lieux publics de jusqu'à 8 000 collectivités.

Une Europe plus verte: l'environnement

Le traité de Maastricht fixe parmi ses objectifs celui d'"une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement", et il ouvre la voie à d'autres avancées par la suite. Le traité d'Amsterdam (1997) intègre la protection de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles de l'UE et la "lutte contre le changement climatique" fait partie des objectifs spécifiques du traité de Lisbonne (2007).

L'UE joue un rôle essentiel dans les négociations internationales sur l'environnement, en ce qui concerne, par exemple, la diversité biologique, la protection de la couche d'ozone, le changement climatique et le développement durable. En 2018, la Commission européenne a proposé de nouvelles règles pour interdire les produits en plastique à usage unique tels que cotons-tiges, couverts, assiettes, pailles et bâtonnets mélangeurs, qui devront être fabriqués exclusivement à partir de matériaux plus durables; aujourd'hui, ces produits constituent 70 % du total des déchets marins..

Une Europe à l'écoute du consommateur: la protection des consommateurs

Le traité de Maastricht offre à la politique des consommateurs de l'UE une base juridique adéquate, en la plaçant dans le cadre du marché intérieur et en lui assignant pour tâche de protéger la santé, la sécurité et les intérêts économiques des consommateurs.

Aujourd'hui, la politique des consommateurs de l'UE préserve les droits des consommateurs à travers la législation, garantit la sécurité des produits sur le marché intérieur, et veille à ce que les consommateurs disposent d'informations complètes et cohérentes lorsqu'ils achètent des biens ou des services. Les règles de l'UE offrent ainsi une protection contre les mentions trompeuses dans les publicités, les indices de prix, les étiquetages et les clauses contractuelles, et elles imposent la présence d'informations quant à la présence d'allergènes dans les produits alimentaires, ainsi qu'une indication obligatoire de l'origine pour la viande fraîche.

Une Europe économiquement stable: l'Union économique et monétaire et la monnaie commune, l'euro

Le traité de Maastricht fixe pour objectif formel l'achèvement de l'Union économique et monétaire (UEM) (*"résolus à renforcer leurs économies ainsi qu'à en assurer la convergence, et à établir une union économique et monétaire, comportant, conformément aux dispositions du présent traité, une monnaie unique et stable"*). Le traité fixe des critères de convergence, couramment appelés "critères de Maastricht", que les États membres sont tenus de remplir pour entrer dans la troisième phase de l'UEM et adopter l'euro comme monnaie. La raison d'être de ces critères est de parvenir à la stabilité des prix au sein de la zone euro et de la préserver, même en cas d'adhésion de nouveaux États membres.

Jour de l'introduction de l'euro sur les marchés financiers



En 2002, 12 États membres sont parvenus à l'achèvement de l'UEM, sous la forme d'une intégration monétaire, avec le lancement de l'euro. L'introduction de l'euro a dynamisé la concurrence entre les États membres ayant adopté la nouvelle monnaie, et elle a accru la convergence des prix. L'euro est également devenu une devise internationale largement utilisée en dehors de la zone euro, ainsi qu'une des grandes monnaies de réserve. Grâce à l'UEM et à l'euro, les citoyens de l'Union peuvent se rendre dans la plupart des pays de l'UE sans devoir passer par le bureau de change, et ils peuvent facilement virer de l'argent vers d'autres pays; ils peuvent emprunter à des taux d'intérêt plus bas et ils bénéficient d'un plus grand pouvoir d'achat grâce à une inflation plus faible..

Une Europe influente sur la scène internationale: une politique européenne commune pour les affaires extérieures

Le traité de Maastricht marque la volonté de l'Union d'affirmer son identité sur la scène internationale. Ses objectifs sont le maintien de la paix, le renforcement de la sécurité internationale et la promotion de la coopération internationale, de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La politique étrangère et de sécurité de l'UE permet à l'Union de parler d'une seule voix et d'agir en parfaite osmose sur la scène mondiale. Grâce à la création de la personnalité juridique de l'UE (traité de Lisbonne, 2007), l'UE peut conclure et négocier des accords internationaux, devenir membre d'organisations internationales et adhérer à des conventions internationales telles que la convention européenne des droits de l'homme.

Le fait d'agir ensemble confère aux 28 États membres beaucoup plus de poids sur la scène internationale qu'ils n'en auraient s'ils menaient chacun leur propre politique. Au niveau mondial, l'UE est le plus grand partenaire commercial, elle dispose de la deuxième devise la plus utilisée, l'euro, et elle est le plus grand donateur en matière de financement du développement. Ces dernières années, la politique étrangère de l'UE a eu un impact positif en ce qui concerne la réduction de la piraterie dans les eaux somaliennes, le rétablissement de relations entre le Kosovo et la Serbie et la conclusion d'un accord sur le nucléaire avec l'Iran en 2015.

Donald Tusk, président du Conseil européen, arrive à une réunion consacrée à la défense en décembre 2017

